

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 142 (2021)  
**Heft:** 11-12

**Vorwort:** Éditorial  
**Autor:** Saucy, Francis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 07.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Plaidoyer pour une loi « abeilles et pollinisateurs »



En cette fin d'année 2021, j'aimerais partager avec vous ce rêve que je fais souvent : le Parlement fédéral adopte la « Loi abeilles », une loi-cadre qui soutient les abeilles, mellifères et sauvages, les autres pollinisateurs, les insectes et arthropodes en général et leurs milieux naturels. En un mot comme en mille, une loi qui soutient la biodiversité et en fait un objectif prioritaire.

De nombreux textes existent déjà me rétorquerez-vous ? En effet, et des progrès ont été réalisés. Et pourtant, la situation ne fait qu'empirer et le rythme semble s'accélérer. Plus personne n'ignore aujourd'hui que les pollinisateurs sont essentiels à la production de notre nourriture. Et que leurs populations sont en péril. Comme celles des insectes dont les trois quarts de la biomasse ont disparu ces trente dernières années.

Selon une estimation d'Agroscope, la contribution des services de pollinisation par les abeilles mellifères est estimée à quelque 400 millions de francs par année. Ces services sont offerts gratuitement par l'apiculture à l'agriculture et à la société en général. Avec environ 200 000 ruches dans le pays, la valeur de ces services est d'environ CHF 2000.– par colonie.

Et pourtant, rien n'a été prévu pour dédommager les pertes de colonies dues à Varroa, pour celles dues aux empoisonnements avérés, ou encore pour soutenir les apiculteurs dont les récoltes sont contaminées. Il est grand temps que nos services soient reconnus et rémunérés à leur juste valeur. A quand des paiements directs pour nos abeilles ? Ou encore un fonds « calamités et intempéries » comme pour bien d'autres secteurs de l'agriculture ? A quand une loi « abeilles et pollinisateurs » ?

Mais de telles mesures ne devraient être que transitoires, car la loi « abeilles » dont je rêve va plus loin. Nos abeilles devraient pouvoir vivre dans un monde qui ne nécessiterait ni aides financières, ni soutien particulier. Un monde dans lequel les humains vivent en harmonie avec leur environnement.

Ce n'est qu'un rêve, je le sais. Mais il faut rêver le monde, l'imaginer. Pour le faire évoluer. Pour trouver la force de le faire avancer. C'est ce que je vous souhaite pour l'année 2022.

*Francis Saucy*

### Impressum

Editeur : Société Romande d'Apiculture (SAR)

Rédaction : Francis Saucy (ad intérim), revue.sar@abeilles.ch

Tirage : 4000 exemplaires

#### Mise en page et impression :

Centre d'impression Le Pays, Allée des Soupis 2, CP 1116, 2900 Porrentruy

Changements d'adresse : Aude Steiner, Les Brussattes 1, 2904 Bressaucourt, Tél. 032 466 31 20. E-mail : administration@abeilles.ch

Couleurs de marquage des reines

2016

2017

2018

2019

2020

2021